

“Le COURRIER”

Bulletin officiel de l'ARTP

Novembre 2025

VISITE DE LA SG DE L'UIT AU SÉNÉGAL



PLAN STRATÉGIQUE 2026-2029 :
lancé par le DG, porté par la taskforce,
rythmé par l'engagement de tous



RECETTES RECORD : l'ARTP recouvre
27,6 milliards Fcfa de redevances au
premier semestre 2025



MISE EN ŒUVRE DU RAN SHARING
dans le cadre du partage des
infrastructures mobiles



Autorité de Régulation des
Télécommunications et des Postes



Autorité de Régulation des
Télécommunications et des Postes



Site web



Le courrier



Observatoire



Intractu





SOMMAIRE

P.2	EDITO DU DG	P.35-39	ESPACE CONSOMMATEURS
P.4-11	PREMIER PLAN	P.41-45	ACTUALITÉ DU SECTEUR
P.13-23	ACTU EN MOUVEMENT	P.47-54	CARNET DE BORD
P.25-33	FOCUS MENSUEL	P.55-58	CONTRIBUTION



Autorité de Régulation des
Télécommunications et des Postes

LE COURRIER.... BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ARTP

« LE COURRIER » est le bulletin Trimestriel de l'ARTP qui diffuse des Actualités et des Informations sur les activités de l'Autorité en charge des questions de régulation des communications électroniques et des Postes.

Diffusée chaque trimestre, la publication couvre les activités de l'ARTP, les informations internationales et les innovations des communications électroniques et des postes.

Le bulletin publie des articles de fond sur des sujets techniques novateurs ainsi que des entretiens avec tous les acteurs de l'écosystème.

Edito du DG

LE "COURRIER"

une nouvelle voix pour le secteur des communications électroniques et des Postes

Depuis ma prise de fonction en qualité de Directeur général de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP), j'ai toujours été guidé par une ambition claire : « renforcer le rôle stratégique de notre institution dans le développement de l'écosystème numérique et postal du Sénégal ».

Cet engagement s'est d'abord traduit par l'implication de toutes les parties prenantes à la réflexion autour des meilleurs leviers de régulation, en attestent les journées de concertation sur la régulation des Télécommunications et des Postes. De même, je me suis assigné comme objectif d'initier des réformes et des innovations concrètes, visant à moderniser notre régulation, accompagner les acteurs du secteur et répondre aux attentes croissantes des consommateurs. Par respect pour le droit constitutionnel à la communication de nos concitoyens, plusieurs supports d'information ont été conçus.

Aujourd'hui, je suis très heureux de vous présenter « LE COURRIER » le bulletin d'information trimestriel de l'ARTP. Cette publication, sous forme d'une revue, marque une étape importante dans notre démarche d'ouverture et de transparence. Elle a été conçue comme un outil d'information et d'échanges destiné à tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à l'évolution des télécommunications, des postes, des fintechs et aux enjeux liés aux droits des consommateurs.

Pourquoi "Le Courrier" ?

L'idée est née d'un constat simple qui appelle de notre part une réponse. Il nous manquait un espace régulier pour valoriser les initiatives de l'ARTP, offrir une meilleure visibilité aux acteurs du secteur et relayer les évolutions majeures qui façonnent notre environnement. Ce magazine ne se limite pas à informer ; il ambitionne d'être une référence, un lien entre les différents acteurs et un moteur pour favoriser une dynamique positive dans le secteur. Dans ses différentes rubriques, "LE COURRIER" abordera des thématiques variées et essentielles, allant des avancées technologiques aux enjeux liés à la régulation, en passant par l'impact du numérique sur les services financiers et postaux. C'est aussi un moyen de mettre en avant les préoccupations des consommateurs.

Dahirou THIAM

Directeur général de l'ARTP



Autorité de Régulation des
Télécommunications et des Postes

“Le CURIER”

Premier PLAN

- 
- Plan stratégique 2026-2029 : lancé par le DG, porté par la taskforce, rythmé par l'engagement de tous
 - Visite de la SG de l'UIT au Sénégal
 - Signature d'une convention de partenariat entre l'ARTP et l'UCAD : une alliance stratégique pour un Sénégal numérique et souverain
 - Réélection du Sénégal au sein du conseil de l'Union Postale Universelle : Communiqué du MAE
 - Recettes record : l'ARTP recouvre 27,6 milliards Fcfa de redevances au premier semestre 2025

Premier Plan

PLAN STRATÉGIQUE 2026-2029 : LANCÉ PAR LE DG, PORTÉ PAR LA TASKFORCE, RYTHMÉ PAR L'ENGAGEMENT DE TOUS



Le mouvement a été donné le **28 août 2025** : en **lançant officiellement les travaux du Plan stratégique 2026-2029**, **M. Dahirou THIAM**, Directeur général de l'ARTP a fixé le ton qui se devra d'être ouvert, participatif, exigeant. Son message, simple et direct, continue d'imprimer la cadence : l'avis de chacun compte. Depuis, la dynamique s'est installée.

Le 09 septembre, en salle CODIR, la taskforce s'est réunie sous la présidence du Secrétaire général M. Yelamine Goumbala pour transformer l'élan en méthode, clarifier le tempo et mettre tout le monde en ordre de marche. Les échanges, francs et resserrés, ont confirmé le chronogramme initial, aligné sur les contraintes budgétaires, et validé une organisation qui mise d'abord sur nos ressources internes.

La DVCI a posé l'architecture de travail qui guidera la production du document : un diagnostic interne précis, une consultation externe structurée, une revue documentaire rigoureuse et une analyse du cadre stratégique pour éclairer les choix. Quatre chantiers, des expertises complémentaires, une coordination unique, un même souci de clarté dans les livrables.

Dès le 10 septembre, la taskforce est passée à l'action : cadrage méthodologique, mobilisation large du personnel pour enrichir le diagnostic entre le 9 et le 16 septembre, collecte et exploitation de la documentation utile du 10 au 19 septembre, ouverture de la concertation à l'écosystème sur la même période.

Les questionnaires destinés aux parties prenantes ont été partagés sans délai, avec un premier retour attendu dès le 10 septembre, tandis que les membres de la taskforce se sont engagés à renseigner leur propre questionnaire en ligne au plus tard le 14 septembre afin d'ancrer les arbitrages dans une écoute réelle et documentée. Le processus intégrera, par ailleurs, les recommandations issues des récentes Journées de concertations, pour refléter fidèlement les attentes du secteur. La suite est balisée et assumée.

Premier Plan

La retraite stratégique, programmée début octobre, permettra aux groupes de converger grâce à un canevas de restitution unifié qui facilitera la comparaison, la consolidation et la décision. Les grands choix c'est-à-dire vision, axes, objectifs seront partagés par la suite, pour donner à l'ensemble un cap lisible.

Puis viendra le temps de l'écriture : la rédaction du Plan se déroulera à la mi octobre, en parallèle de l'élaboration des plans opérationnels qui s'étendra jusqu'à fin octobre, moment durant lequel le document sera soumis à validation et transmission au Collège.

Au-delà des jalons, c'est une manière de faire qui s'affirme : rigueur dans la méthode, transparence dans l'écoute, responsabilité dans l'exécution. Du coup d'envoi donné par le Directeur général à la montée en puissance de la taskforce, l'ARTP ouvre un nouveau chapitre avec un cap clair, une équipe engagée et un calendrier tenu. L'ambition est constante : produire un Plan stratégique 2026-2029 à la fois solide et vivant, fidèle aux attentes des parties prenantes et utile au quotidien de la régulation.



Aissata NDONGO

*Chef du Service Planification
stratégique et pilotage
DVCI*

Premier Plan



VISITE DE LA SG DE L'UIT AU SÉNÉGAL



La Secrétaire générale reçue par le Président de la République

Le Chef de l'État, Son Excellence Bassirou Diomaye Faye, a reçu, le vendredi 24 octobre 2025, en audience Mme Doreen Bogdan-Martin, Secrétaire générale de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Au cours des discussions, Mme Bogdan-Martin a réaffirmé la volonté de l'UIT de renforcer sa coopération avec le Sénégal, notamment dans le cadre du New Deal technologique.



Cette collaboration portera en particulier sur l'amélioration de la connectivité, la cybersécurité, l'intelligence artificielle, la réduction de la fracture numérique et le développement des infrastructures digitales, en appui à la stratégie nationale de transformation numérique.

Source : Présidence de la République du Sénégal

Premier Plan



La Secrétaire générale de l'UIT en visite à l'ARTP

En visite officielle au Sénégal, la Secrétaire générale de l'Union internationale des télécommunications (UIT), Mme Doreen Bogdan-Martin, a été reçue ce vendredi 24 octobre par le Directeur général de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), M. Dahirou THIAM.

Les échanges ont porté sur plusieurs thématiques d'intérêt commun, notamment la connectivité, la cybersécurité, l'intelligence artificielle, la régulation écoresponsable, ainsi que les programmes d'accompagnement des femmes et des jeunes à travers des initiatives telles que la Journée des jeunes filles dans les TIC.

Les discussions ont également tourné autour de partenariats et mécanismes de financement de projets et programmes dans le secteur du numérique.

Cette visite, sa première dans notre pays en qualité de Secrétaire générale de l'UIT, s'inscrit dans une dynamique de renforcement de la coopération entre le Sénégal et l'institution onusienne, dont le Sénégal est membre du conseil depuis 1972.

L'UIT, qui dispose d'un bureau régional à Dakar, entend renforcer davantage sa présence au Sénégal. Pour sa part, le Directeur général de l'ARTP a relevé le travail abattu par les experts sénégalais au sein des différentes commissions de l'UIT, contribuant ainsi au rayonnement du Sénégal sur la scène internationale.

#ARTP#ITU



Kalidou GAYE

Directeur de la Veille Stratégique
et de la Coopération Internationale

Premier Plan

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ARTP ET L'UCAD : UNE ALLIANCE STRATÉGIQUE POUR UN SÉNÉGAL NUMÉRIQUE ET SOUVERAIN



Dans sa démarche inclusive de promotion de l'innovation, l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) vient de sceller avec l'Université Cheikh Anta DIOP (UCAD), un accord de partenariat qui, au regard de son importance, sera placée au rang des conventions historiques de notre pays.



A cette occasion, le Directeur général de l'ARTP, **M. Dahirou THIAM**, a rappelé les principales missions du régulateur et leur articulation avec les sujets de recherche de l'heure au niveau des académies. Il a exprimé, devant le Recteur de l'UCAD, **M. Alioune Badara KANDJI**, sa fierté de conclure une **alliance stratégique entre la régulation et le monde universitaire**, dans le but de soutenir le développement du Sénégal à l'ère du numérique.

Cette signature s'inscrit naturellement dans la vision de l'Autorité qui ambitionne de tisser des liens durables avec l'ensemble des universités du Sénégal afin d'apporter sa contribution au développement numérique du pays.

À travers ce partenariat, l'ARTP souhaite promouvoir la recherche dans les nouvelles problématiques mondiales notamment l'encadrement des technologies émergentes, le commerce électronique, le big data, les OTT, les technologies satellitaires, la cybersécurité et la protection des données personnelles qui nécessitent une synergie forte entre la régulation et la recherche scientifique. De même, cet accord permettra de favoriser la professionnalisation des étudiants en leur offrant des opportunités de stage et d'immersion dans les métiers du numérique et des télécommunications.

Le Recteur de l'UCAD et le Directeur général de l'ARTP ont enfin souligné avec conviction que « la souveraineté numérique exige un pont entre la recherche et la régulation », rappelant que l'alliance entre les institutions de régulation et les universités constitue un pilier essentiel pour bâtir une économie numérique souveraine, éthique et performante.

#ARTP #UCAD



Magatte GUEYE

Directeur des Affaires Juridiques,
des Consommateurs et du Partenariat

Premier Plan

16 ÉTUDIANTS DE L'ESP ONT CONÇU ET DÉVELOPPÉ PLUSIEURS PROJETS INNOVANTS DESTINÉS À ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DIGITALE DE L'ARTP

Dans le cadre de ce partenariat entre l'**Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP)** et l'**Ecole Supérieure Polytechnique (UCAD)**, seize (16) étudiants en 2^e année DUT ou Licence Informatique et Télécommunications ont conçu et développé plusieurs projets innovants destinés à accompagner la transformation digitale de l'Autorité.



Encadrés par le **Digital & Data Office de la PMO de l'ARTP**, ces travaux portent sur des thématiques variées, allant de la digitalisation des processus internes à l'amélioration de l'expérience collaborateur et visiteur.

Projets développés :

1- *e-Access - Digitalisation de la gestion des visiteurs*

- Enregistrement automatique des entrées/sorties et vérification des rendez-vous.
- Scan OCR des pièces d'identité et production de statistiques de visites.

2- *e-Flow Modernisation e processus internes par des work flows numériques*

- Suivi en temps réel de l'avancement des processus.
- Automatisation des notifications et génération de rapports d'efficacité.

3- *Artp-eval - Digitalisation de l'évolution des performances*

- Espace sécurisé pour la fixation et le suivi des objectifs.
- Rapports automatiques et pilotage en temps réel des campagnes d'évaluation.

4- *ideaBox - Promotion de l'innovation participative*

- Plateforme de soumission et de vote d'idées.
- Suivi et valorisation des projets innovants retenus.

5- *my-meets - Optimisation de la planification et du suivi des réunions*

- Enregistrement des présences via QR Code.
- Génération automatique de procès-verbaux et de statistiques de participation.

6- *Chatbox - Mise à disposition un assistant virtuel intelligent*

- Réponses instantanées 24h/24 et 7j/7 aux questions fréquentes.
- Réduction de la charge des services support grâce à l'automatisation.



Dahirou THIAM

Directeur général de l'ARTP

Premier Plan

RÉÉLECTION DU SÉNÉGAL AU SEIN DU CONSEIL DE L'UNION POSTALE UNIVERSELLE : COMMUNIQUÉ DU MAE



République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères
et des Sénégalais de l'Extérieur

COMMUNIQUÉ

RÉÉLECTION DU SENEGAL AU CONSEIL D'EXPLOITATION POSTALE DE L'UNION POSTALE UNIVERSELLE (UPU) POUR LA PERIODE 2026-2029

Le Sénégal a été réélu, ce 18 septembre 2025 à Dubaï, au Conseil d'exploitation postale (CEP) de l'Union postale universelle (UPU) pour un mandat de quatre ans (2026-2029), à l'occasion du 28^e Congrès de l'UPU.

Cette réélection constitue une reconnaissance internationale du leadership du Sénégal dans le secteur postal et son ambition de moderniser et de digitaliser les services postaux, afin de mieux répondre aux défis du commerce électronique, de l'inclusion financière et de la connectivité numérique.

Elle confirme également la pertinence des orientations stratégiques nationales, traduites notamment par la tenue du Conseil interministériel consacré au secteur postal, le 1^{er} septembre 2025, sous la présidence du Premier Ministre, Monsieur Ousmane SONKO.

Le Sénégal, fort de son engagement réformateur et de son expertise reconnue, entend contribuer activement aux travaux du CEP en partageant ses expériences et en œuvrant à l'émergence d'un système postal universel innovant, sécurisé et accessible à tous.

Pour rappel, le Conseil d'exploitation postale (CEP) est l'un des deux organes subsidiaires de l'UPU, aux côtés du Conseil d'administration (CA). Il est chargé d'examiner les questions opérationnelles, commerciales, techniques et économiques relatives aux services postaux internationaux, et de proposer aux États membres des solutions visant à améliorer la qualité, l'efficacité et la viabilité du réseau postal mondial. Le CEP est composé de 40 pays élus par le Congrès pour un mandat de quatre ans.

Avec ce nouveau mandat, le Sénégal réaffirme son attachement aux valeurs de coopération internationale et à l'édification d'un secteur postal moderne, inclusif et au service du développement durable.

Fait à Dakar, le 18 Septembre 2025



Ministère de l'Intégration africaine,
des Affaires étrangères
et des Sénégalais de l'Extérieur

WWW.DIPLOMATIE.GOUV.SN

Service de l'information, de la communication &
des relations publiques

Premier Plan



RECETTES RECORD : L'ARTP RECOUVRE 27,6 MILLIARDS FCFA DE REDEVANCES AU PREMIER SEMESTRE 2025

L'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (**ARTP**) a annoncé avoir mobilisé, pour le compte du Trésor, **27,6 milliards Fcfa** au titre des redevances radioélectriques durant le premier semestre 2025. Un niveau de recouvrement inédit, qui témoigne du poids croissant du secteur des télécommunications dans les ressources de l'État.

Selon les chiffres communiqués, ce montant dépasse de **19,8 milliards Fcfa** les revenus issus du domaine, confirmant la place stratégique des fréquences dans les finances publiques.

Le directeur général de l'ARTP, Dahirou Thiam, s'est réjoui de ces performances, saluant

« la belle contribution des équipes de la Direction des radiocommunications à la mobilisation des ressources pour le compte de l'État ».

La tendance est d'autant plus marquée qu'en comparaison avec 2024, l'évolution s'avère spectaculaire : les recettes non fiscales, passées de 64,9 milliards Fcfa au premier semestre 2024, atteignent 116,6 milliards Fcfa à fin juin 2025. Le patron de l'ARTP a par ailleurs adressé ses « félicitations à l'administration fiscale » pour ses résultats.

Au-delà des chiffres, cette dynamique confirme le rôle majeur joué par la régulation des télécommunications et la gestion des fréquences dans le financement de l'action publique

www.artp.sn



Ibrahima SOW KANDJI

Coordonnateur Cellule
Communication (COM)



Autorité de Régulation des
Télécommunications et des Postes

“Le COURRIER”

Actu en **MOUVEMENT**



- Restitution de la campagne nationale sur la couverture et la qualité de service des réseaux mobiles
- Un spectre radioélectrique sans brouillage : l'affaire de tous
- Le congrès postal de l'UPU : Ne laisser personne de côté - L'UPU prête à discuter de la promotion de l'égalité des chances pour les femmes
- Observatoire postal - T1 & T2 2025 : un réseau qui s'adapte, une proximité qui tient bon
- Plan stratégique 2026-2029 : lancé par le DG, porté par la taskforce, rythmé par l'engagement de tous

Actu en Mouvement



Mesurer mieux pour mieux servir. La restitution de la campagne nationale sur la couverture et la qualité de service des réseaux mobiles confirme une ligne de conduite Claire: garantir, partout au Sénégal, des communications électroniques fiables, accessibles et conformes aux exigences du cadre réglementaire. L'ambition est simple et exigeante à la fois : faire de la qualité un droit pour chaque usager, du centre-ville aux zones les plus reculées.

Conduite sur quinze semaines, la campagne a embrassé l'ensemble du territoire. Les quatorze régions et les quarante-six départements ont été parcourus, avec un focus sur les chefs-lieux, les cités religieuses et les zones touristiques. Les principaux axes routiers qui sont au nombre de sept ainsi que les deux autoroutes ont été testés afin de refléter les déplacements réels des usagers. Partout, la mesure a porté sur les trois services essentiels : voix, SMS et données.

L'objectif était double. D'une part, vérifier le respect des engagements réglementaires des opérateurs, en matière de couverture territoriale et de qualité de service. D'autre part, identifier sans détour les zones blanches, repérer les cas éventuels de roaming national et apprécier la qualité telle qu'elle est réellement vécue par les utilisateurs. C'est la notion de « pays réel » qui a guidé l'exercice : mesurer là où l'on vit, travaille, circule.



Actu en Mouvement



La méthodologie a été conçue pour être incontestable. Un protocole technique a été formalisé en amont avec les opérateurs. Une journée de bêta-test a permis de valider les outils et les processus de mesure. Les résultats ont été partagés, puis examinés en réunions techniques afin de lever toute ambiguïté. Cette chaîne de vérification garantit la robustesse des constats et leur pleine traçabilité.

Surtout, l'approche a été résolument centrée sur l'expérience utilisateur. En suivant le parcours client, point par point, l'évaluation a pris en compte l'accès réel au service, la technologie effectivement disponible (2G/3G/4G) et les situations de rupture ou de bascule. Car la qualité ne se décrète pas, elle se constate dans la continuité d'un appel, la délivrance d'un SMS au moment opportun, la fluidité d'une connexion quand on en a besoin.

Cette restitution n'est pas un atterrissage: c'est un lancement. Elle ouvre une dynamique collective d'amélioration continue, avec des plans d'action ciblés là où les besoins sont les plus pressants. Les constats orienteront les correctifs à opérer avec les opérateurs, la consolidation de la couverture et la priorisation des investissements sur les territoires qui en ont le plus besoin.

Plus largement, l'Autorité poursuit un cap assumé : la régulation par la donnée. Donner aux consommateurs et aux parties prenantes une information claire et vérifiable, afin d'éclairer la décision et d'installer une culture de résultat partagée. Transparence des mesures, traçabilité des méthodes, redevabilité des actions : c'est ainsi que l'écosystème progresse, ensemble.

Au terme de cet exercice, une boussole demeure : des réseaux de qualité pour tous. La campagne apporte des repères fiables ; la suite sera faite d'actions concrètes et de suivis réguliers pour transformer les mesures en améliorations tangibles, partout sur le territoire.



Cheikh Moustahime DIA

Chef du Département Homologation
et Contrôle de la QoS/QoE
DCIT

Actu en Mouvement



UN SPECTRE RADIOÉLECTRIQUE SANS BROUILLAGE : L'AFFAIRE DE TOUS

Garantir un environnement radioélectrique sain, sécurisé et performant : tel est le défi que s'est fixé l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) à travers le séminaire d'information et de sensibilisation, tenu le 26 juin 2025, sur les procédures de gestion des fréquences radioélectriques, placé sous le thème évocateur :

« *Un spectre radioélectrique sans brouillage : l'affaire de tous.* »

Organisée à l'attention des représentants de l'administration, des forces de défense et de sécurité, des opérateurs de télécommunication, des exploitants de réseaux radioélectriques ainsi que des associations de consommateurs, cette rencontre a permis de rappeler un principe fondamental : la qualité des communications repose sur une gestion rigoureuse et concertée du spectre radioélectrique.



Actu en Mouvement

Invisible mais essentielle, cette ressource rare est au cœur de la société numérique. Téléphonie mobile, radiodiffusion, transport aérien ou maritime, sécurité publique, réseaux satellitaires... toutes ces infrastructures dépendent du bon usage des fréquences. Le moindre brouillage peut provoquer des dysfonctionnements graves : perturbations, interruptions de service, atteintes à la sécurité et frein à l'innovation.

• Une responsabilité partagée

Dans le cadre de sa mission de gestion et de contrôle du spectre, l'ARTP fait de la lutte contre les brouillages préjudiciables une priorité. Mais, comme l'a souligné le Directeur général, cette responsabilité ne saurait reposer uniquement sur le régulateur. Elle engage l'ensemble des acteurs : opérateurs, exploitants, installateurs, importateurs d'équipements et même les usagers.

Respecter le périmètre des fréquences attribuées, utiliser des équipements homologués et déclarer préalablement les installations sont autant de gestes simples mais essentiels pour préserver la qualité de notre environnement radioélectrique.

• Vers une gouvernance participative du spectre

Le séminaire a également été l'occasion d'encourager la concertation et la prévention comme leviers d'une gouvernance moderne et inclusive du spectre. Cette approche collaborative permettra de consolider un cadre de gestion plus efficace, fondé sur la transparence, la rigueur et la responsabilité partagée.

Protéger le spectre, c'est protéger nos communications, notre économie, notre sécurité et notre souveraineté. Une ambition pleinement en phase avec la vision de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République, et de son Premier Ministre, Monsieur Ousmane SONKO, qui inscrivent le Sénégal dans une nouvelle ère numérique, inclusive et durable.



Actu en Mouvement



• Cap sur l'action

En donnant la parole à tous les acteurs, l'ARTP réaffirme sa volonté d'écouter, de comprendre et d'agir de manière concertée.

« **La persévérance, c'est une succession de courses courtes et efficaces, pas une course de longue haleine** », a rappelé le Directeur général, insistant sur l'importance de s'arrêter régulièrement pour embarquer les préoccupations de chaque partie prenante.

Cette journée de réflexion et d'échanges marque ainsi une étape importante vers un spectre radioélectrique mieux protégé, mieux géré et mieux compris – condition essentielle pour bâtir un numérique sénégalais performant et souverain.



Bara MBAYE

Directeur des Radiocommunications
DRCOM

Actu en Mouvement



L'UPU QUITTE DUBAÏ AVEC UNE NOUVELLE VISION POUR L'AVENIR

Le 28e Congrès postal universel s'est terminé à Dubaï (Émirats arabes unis) en apportant à l'institution spécialisée des Nations Unies le mandat et les ressources nécessaires pour mener à bien la transformation du réseau postal au cours des quatre prochaines années.

Dans ses remarques de clôture du Congrès, Masahiko Metoki, Directeur général du Bureau international de l'UPU, a déclaré: «Ce Congrès a été plus qu'un rassemblement. Il a été un moment de transformation au cours duquel nous avons relevé les défis sans nous détourner, redéfini notre rôle dans un monde en rapide évolution et réaffirmé les valeurs qui nous unissent. Je souhaiterais également exprimer toute ma reconnaissance au Gouvernement des Émirats arabes unis pour avoir généreusement accueilli cet important rassemblement de décideurs postaux.»

Le Congrès a rassemblé des représentants de 169 pays-membres présents physiquement, ainsi que des observateurs, pendant deux semaines de discussions sur le développement futur du secteur postal.

Nouvelle stratégie et nouvelle direction

Les Pays-membres ont adopté la Stratégie de l'UPU pour 2026-2029 (cycle de Dubaï) et sa feuille de route, le Plan d'activités de Dubaï.

La stratégie propose une nouvelle vision pour l'UPU, ciblant son rôle dans une société interconnectée, inclusive et durable, soutenue par un réseau postal fluide et innovant. Ses trois objectifs stratégiques sont centrés autour de l'élaboration d'un réseau postal mondial cohérent, de la stimulation de l'innovation et de l'établissement de partenariats afin de moderniser les services postaux et de la promotion du développement grâce à une coopération régionale et une assistance technique renforcées.

Actu en Mouvement



Le Plan d'activités de Dubaï traduit les objectifs stratégiques pour 2026-2029 en des propositions concrètes de travail, tournées vers des résultats, avec des activités visées et des résultats mesurables. Les propositions de travail abordées se sont notamment concentrées sur les actions dans les domaines de la numérisation du réseau postal, la cybersécurité, la politique et la régulation postales et la coopération au développement.

Le Congrès a examiné trois plans interconnectés: le plan d'intégration des produits, le plan de rémunération intégrée et le plan d'intégration de la qualité de service. Ces trois plans visent respectivement à moderniser les produits et les services postaux, à convenir des coûts pour la distribution internationale et à améliorer la qualité de service conformément aux attentes de la clientèle et des plates-formes de commerce électronique.

Les Pays-membres ont réaffirmé leur soutien envers le rôle de la durabilité (notamment dans les domaines de la résilience énergétique, de l'habilitation des femmes et des services à caractère social) dans le développement des services postaux pour maintenir la compétitivité du réseau.

Il y a également eu un élan en faveur d'une présence régionale accrue de l'UPU pour soutenir le développement du réseau dans tous les pays, pour ne laisser personne à l'écart dans l'évolution du secteur.

Actu en Mouvement

Maintien du soutien financier

Alors que le système des Nations Unies fait face à des contraintes financières et met en œuvre des mesures de sobriété, les Pays-membres de l'UPU se sont exprimés en faveur du maintien pour 2026-2029 de l'augmentation exceptionnelle du plafond budgétaire, adoptée lors du Congrès extraordinaire de 2023.

À propos de l'UPU

Créée en 1874, l'Union postale universelle (UPU) est une institution spécialisée des Nations Unies en charge du secteur postal. Avec 192 Pays-membres, elle constitue le principal forum de coopération entre les acteurs du secteur postal, qui permet d'entretenir un véritable réseau universel proposant des produits et des services modernes. Ainsi, l'organisation remplit un rôle de conseil, de médiation et de liaison et fournit, s'il y a lieu, une assistance technique. Elle fixe les règles des échanges de courrier international et formule des recommandations pour stimuler la croissance des volumes de la poste aux lettres, des colis et des services financiers et pour améliorer la qualité de service pour la clientèle.

www.upu.int



Actu en Mouvement

**OBSERVATOIRE POSTAL - T1 & T2 2025 :
UN RÉSEAU QUI S'ADAPTE, UNE PROXIMITÉ QUI TIENT BON**

Derrière chaque lettre qui arrive à temps, chaque colis récupéré au guichet ou livré à domicile, il y a une chaîne silencieuse qui tourne sans relâche. Au premier trimestre 2025, cette chaîne a montré qu'elle sait s'adapter à nos nouvelles habitudes. Le service postal pèse 2 392 945 508 FCFA sur la période janvier-mars et s'appuie sur 330 bureaux de poste à travers le pays. Concrètement, cela veut dire qu'à quelques minutes de chez soi, on trouve presque toujours une porte ouverte pour envoyer un document, régler une démarche, ou récupérer un paquet. Les envois témoignent de ce quotidien bien réel : 173 487 courriers de moins de 500 g et 45 249 envois entre 500 g et 2 kg. Côté express, le tempo "aller vite et bien" se confirme avec 2 041 086 598 FCFA de chiffre d'affaires et 464 emplois, en légère hausse par rapport au trimestre précédent.

Au deuxième trimestre 2025, la dynamique se précise : le marché postal remonte légèrement par rapport au T1 pour atteindre environ 2,45 milliards FCFA, tout en restant en retrait sur un an. Surtout, les usages se reconfigurent nettement. Les petits plis (0-500 g) reculent fortement au T2 parce que la dématérialisation des factures et relevés explique une bonne part de cette baisse tandis que les formats plus lourds (500 g-2 kg) repartent à la hausse et que les colis ($\geq$ 2 kg) progressent franchement. En clair : moins de papier de routine, davantage d'envois utiles, concrets, souvent liés aux échanges familiaux, à l'artisanat, aux petites entreprises et à l'e-commerce.

Le marché de l'express reste résilient. Après le niveau observé au T1, son chiffre d'affaires se stabilise et grignote du terrain au T2 (autour de 2,06 milliards FCFA, soit une petite progression trimestre sur trimestre). Les envois légers qui sont le plus souvent des documents qui doivent arriver "à date fixe" conservent leur rôle, mais c'est l'ensemble de la chaîne logistique qui s'ajuste pour tenir le rythme. Côté emploi, le secteur avait gagné du souffle au T1 ; au T2, il s'ajuste pour consolider les gains de productivité tout en maintenant le niveau de service attendu par les usagers.

Que faut-il retenir, au fil de ce premier semestre 2025 ? Que la proximité tient bon et que le réseau s'adapte. Le courrier "papier" recule là où le numérique est plus pratique ; les colis avancent parce que nos vies personnelles et professionnelles en ont besoin ; l'express s'installe comme réflexe dès qu'il faut fiabilité et rapidité. Le rôle de l'ARTP, aux côtés des opérateurs, est d'accompagner cette transformation, de suivre les indicateurs, de veiller à la qualité et à l'accessibilité des services sur tout le territoire, pour que chaque lettre, chaque paquet, continue de trouver sa destination dans de bonnes conditions.

**Youssoupha BA***Chef de Département suivi
des Opérateurs Postaux*

Actu en Mouvement

ARTP : AU CŒUR DU MAGAL ET DU GAMOU, MESURER POUR AMÉLIORER LA CONNECTIVITÉ DE TOUS

Chaque année, nos équipes se déploient au plus près des pèlerins, sur les axes et au cœur des cités religieuses, pour observer les réseaux en charge réelle. Concrètement, nous effectuons des drive-tests de Qualité de service (voix et internet mobile) c'est à dire appels successifs, navigation web,

transferts de fichiers et des contrôles de l'exposition du public aux Rayonnements Non-Ionisants (RNI) communément appelé « mesures santé » autour des sites techniques. Cette démarche s'inscrit dans une logique de régulation visant à objectiver l'expérience des usagers et à renforcer la transparence institutionnelle à l'égard du public et des opérateurs.

À Touba pour le Magal, la lecture est claire : la voix tient, même si la rapidité d'établissement des appels peut varier aux heures de pointe. Côté données, Orange garde un avantage sur les débits et propose une expérience 5G ; YAS délivre une navigation fluide, tandis que l'opérateur Expresso doit principalement améliorer ses taux de succès et consolider sa performance dans certaines zones. La couverture 4G est jugée « acceptable » pour Orange et YAS, avec un besoin de densification pour Expresso.



Actu en Mouvement

Au Gamou, nos parcours ont couvert Tivaouane et ses axes, ainsi que Thiénaba. Les appels passent, la navigation reste accessible, et les zones à fort trafic sont identifiées pour des renforcements ciblés. Ici encore, le diagnostic de couverture confirme une 4G correcte pour Orange et YAS, alors qu'Expresso doit renforcer notamment sur les axes routiers ; à Thiénaba, Orange est à niveau et des améliorations sont attendues pour YAS et Expresso.

À Kaolack (Médina Baye, Ndong, Boustane, Kassaville et axes), l'internet mobile montre une bonne tenue d'ensemble : Orange et YAS atteignent les seuils data, Orange offrant les meilleurs débits et une expérience 5G. Expresso devra rehausser ses taux de succès et combler quelques poches de sous-couverture, notamment sur l'axe de Gossas.



La composante « santé » fait partie intégrante de notre dispositif. Après un repérage en bande large, des mesures détaillées peuvent être réalisées, avec extrapolation à puissance maximale pour statuer en conditions de charge. Les résultats confirment que les niveaux moyens d'exposition restent nettement en dessous des valeurs limites nationales et des recommandations internationales : un signal fort pour rassurer les pèlerins et les riverains.

Ce travail, ce n'est pas seulement des courbes et des KPI. C'est la garantie, pour chacun, de pouvoir appeler sa famille, partager une photo, trouver un itinéraire sans se soucier du réseau. C'est aussi un levier de dialogue technique avec les opérateurs : là où les délais d'établissement d'appel se tendent, on optimise ; là où les débits fléchissent, on renforce ; là où la couverture 4G est hétérogène, on densifie.

En somme, l'ARTP a assuré un monitoring bout-en-bout : QoS orientée expérience client (KPI voix/data sous charge réelle) et RNI orientée sécurité sanitaire (vérification et extrapolation). Le cap pour les prochains rendez-vous est clair : optimisation des temps d'établissement sur voix lors des pics, maintien des débits en zone d'hyper-densité, et densification 4G ciblée pour résorber les poches de sous-couverture identifiées.



Bayo SECK

Responsable Multimédia et
Communication Interne



Autorité de Régulation des
Télécommunications et des Postes

“Le **COURRIER**”

Focus **MENSUEL**

- Restitution publique des résultats de l'enquête nationale sur les technologies de l'information et de la communication au Sénégal (ENTICS)
- Mise en œuvre du RAN Sharing dans le cadre du partage des infrastructures mobiles
- Les centres régionaux de l'ARTP

Focus Mensuel



RESTITUTION PUBLIQUE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE NATIONALE SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AU SÉNÉGAL (ENTICS)

Le jeudi 17 juillet 2025, s'est tenue une rencontre, de haut niveau, autour de la restitution des résultats de l'Enquête nationale sur les Technologies de l'Information et de la Communication au Sénégal (ENTICS).

Initiée par l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) avec l'appui technique de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), l'ENTICS a pour objectif de disposer d'un état des lieux fiable, chiffré de la société de l'information dans les ménages, les entreprises et l'administration dans le but d'évaluer les réalisations et identifier les actions à mettre en œuvre pour faire du Sénégal un leader numérique en Afrique.

Cette importante rencontre a été réhaussée par la présence du Président du Collège, du Directeur général de l'ARTP et du Directeur général de l'ANSD.

Dans son allocution, **M. Dahirou Thiam** a rappelé



Focus Mensuel



que les données collectées constituent un socle stratégique pour guider les politiques publiques et renforcer la souveraineté numérique du Sénégal, conformément aux orientations du Chef de l'État déclinées dans le «*New Deal Technologique*».

En organisant cette rencontre de restitution, l'ARTP vise à inviter les différents acteurs à une réflexion globale orientée vers la recherche des stratégies permettant d'améliorer, de manière significative, l'état des lieux mis en exergue par les résultats de l'enquête.

À cet effet, le Directeur général de l'ARTP a invité tous les acteurs (gouvernements, secteur privé, société civile, organisations internationales) à mener à bien, de façon inclusive, cet exercice.

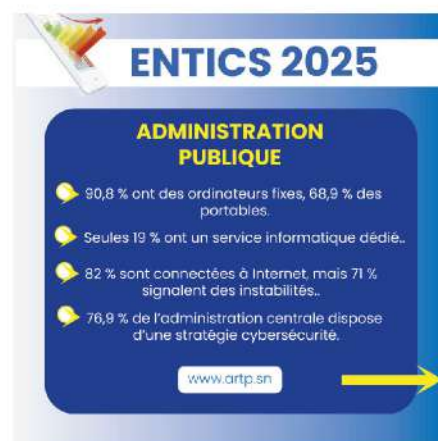


Ousmane NDIAYE

Directeur Infrastructures, de la
Concurrence et de l'innovation
DICI

Focus Mensuel

ENQUÊTE NATIONALE SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AU SÉNÉGAL



Nous suivre sur nos plateformes digitales



www.artp.sn

Focus Mensuel

MISE EN ŒUVRE DU **RAN SHARING** DANS LE CADRE DU PARTAGE DES INFRASTRUCTURES MOBILES

Dans un réseau de téléphonie mobile, le **RAN (Radio Access Network)** correspond à l'ensemble des stations de base émettant des fréquences radioélectriques permettant aux utilisateurs de se connecter et d'avoir accès aux services du réseau.



Le RAN Sharing (ou partage du réseau d'accès mobile) est une forme de mutualisation des infrastructures actives dans les réseaux mobiles 2G, 3G, 4G et 5G. Il consiste pour deux ou plusieurs opérateurs à mettre en commun leurs équipements actifs sur les sites mobiles, tels que les stations de base, les contrôleurs de stations de base, les antennes et, dans certains cas les fréquences.

On distingue principalement **trois formes de RAN Sharing**, à savoir :

- **Le MORAN** (Multi Operator Radio Access Network) : dans cette forme, les opérateurs partagent leurs équipements actifs dans un site mobile mais conservent l'usage de leurs propres fréquences.
- **Le MOCN** (Multi Operator Core Network) : dans cette forme, en plus du partage des équipements actifs, les opérateurs mutualisent également leurs bandes de fréquences, ce qui offre une plus grande largeur de bande mais implique une mise en œuvre technique plus complexe.
- **L'itinérance nationale** (roaming) : elle permet aux clients d'un opérateur d'accéder aux services en utilisant les cellules d'un autre opérateur.



Focus Mensuel

Le RAN Sharing est largement pratiqué dans le monde car il permet un déploiement plus rapide, une réduction significative des coûts et une meilleure disponibilité des services mobiles. En Afrique, des accords de partage ont été récemment mis en œuvre en Ouganda et au Nigeria où les opérateurs Airtel et MTN ont signé des conventions pour partager leurs réseaux d'accès

(<https://www.mtn.com/mtn-group-and-airtel-africa-agree-to-network-sharing-in-uganda-and-nigeria/>)

Au Royaume-Uni, les opérateurs O2 et Vodafone ont signé un accord de mutualisation de leurs réseaux d'accès pour une durée de dix ans

(<https://www.ispreview.co.uk/index.php/2024/07/vodafone-and-virgin-media-o2-sign-uk-network-sharing-agreement.html>)

Selon l'Union Internationale des Télécommunications (Rapport final de la Question 4/1 de la période d'étude 2014-2017 UIT-D), le partage d'infrastructures comme modèle d'affaire peut réduire de 30 à 40 % les coûts d'investissement (CAPEX) et d'exploitation (OPEX) mobile.

L'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (BEREC) estime pour sa part que le MORAN peut générer des économies de 33 à 55 % sur les CAPEX et de 25 à 33 % sur les OPEX

(https://www.berec.europa.eu/sites/default/files/files/document_register_store/2018/6/BoR%2818%29116BERECReportinfrastructuresharing.pdf)

Au Sénégal, la décision n°2023-022 du 6 décembre 2023, adoptée par l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP), fixe les conditions et modalités du partage des infrastructures de communications électroniques. Elle autorise les opérateurs mobiles à mettre en œuvre le RAN Sharing, notamment le MORAN, dans les zones les moins denses.

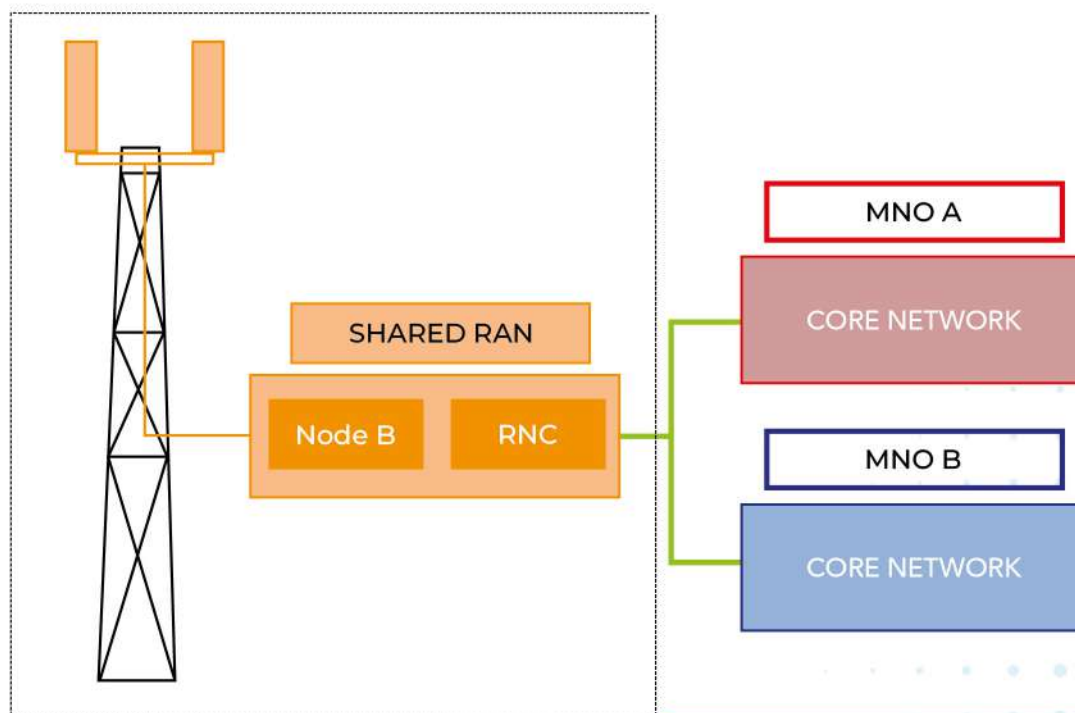
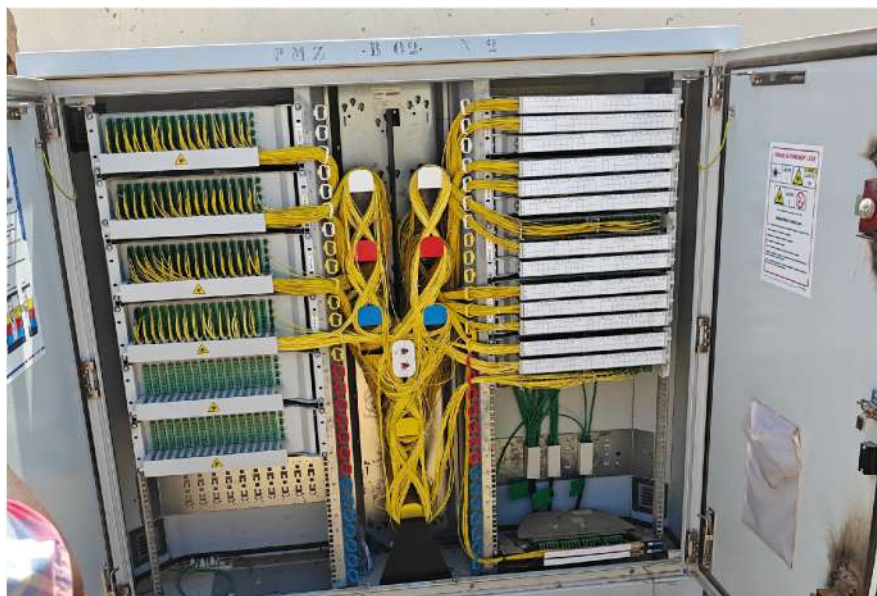


Figure 1 : Schéma illustratif du MORAN

Focus Mensuel

En effet, conformément au Code des communications électroniques, l'ARTP doit encourager le partage des infrastructures actives et passives. À ce titre et suite à l'adoption de la décision précitée, l'ARTP a mis en place un groupe de travail pour conduire une expérimentation technique (Proof of Concept - PoC) du MORAN. Cette démarche a également pour objectif d'accompagner les opérateurs dans la mise en œuvre opérationnelle de la décision adoptée afin de concrétiser cette forme de partage sur le terrain.



Ce groupe réunit l'ensemble des acteurs de l'écosystème mobile (opérateurs, équipementiers et TowerCo). L'expérimentation concerne six (06) sites pilotes situés dans les régions de Thiès, Kolda, Louga, Diourbel et Kédougou. Les travaux réalisés à ce jour ont permis de définir les conditions techniques de tests (technologies et bandes de fréquences à partager, architecture d'interconnexion entre réseaux, design IP, monitoring OSS), ainsi que sur la méthodologie d'évaluation de la qualité de service avant et après mise en œuvre. Les tests seront réalisés sur les technologies 2G, 3G et 4G.

Selon le planning de travail, la mise en service des sites est prévue pour le mois de novembre 2025 et d'une évaluation globale du projet sera réalisé par l'ARTP à la suite de l'expérimentation.

Le RAN Sharing représente un levier essentiel pour réduire les délais de mise en service des sites mobiles, diminuer les coûts opérationnels et améliorer la disponibilité des services dans les zones moins desservies par les réseaux mobiles. L'expérimentation conduite par l'ARTP permettra à tous les acteurs impliqués de tirer des enseignements précieux afin d'optimiser la mutualisation des réseaux et de renforcer le cadre réglementaire, tout en favorisant l'extension de la couverture mobile sur l'ensemble du territoire national.



Ousmane NDIAYE

Chef du département infrastructures
et Territorialité à la DICI

Focus Mensuel



LES CENTRES RÉGIONAUX DE L'ARTP

Dans la même dynamique, l'ARTP poursuit le développement et l'animation de ses centres régionaux. Ces antennes de proximité, implantées dans les différentes régions du pays, jouent un rôle stratégique dans la protection des consommateurs, le suivi de la qualité de service et l'accompagnement des opérateurs sur le terrain. Elles permettent de rapprocher la régulation des usagers, d'améliorer la prise en charge des plaintes et de garantir que l'ensemble du territoire bénéficie des mêmes standards de service.

Dans le cadre de la phase I du projet SIGAF (Système d'Information évolué de Gestion et de Contrôle Automatisés des Fréquences) l'ARTP s'est dotée d'outils techniques pour le contrôle des émissions radioélectriques par des mesures et de la goniométrie dans la gamme des fréquences de 10 KHz à 3 GHz. Cette première phase a été réalisée en 2007 pour la région de Dakar et est composée, en plus des bases de données cartographiques, d'une station fixe H/V/UHF et deux mobiles V/UHF déployées sur deux sites distincts :



Focus Mensuel

- Le Centre Nationale de Contrôle des Fréquences V/UHF sis à Malika-Yeumbeul qui est composé de :

- Une 1 station fixe de mesure ;
- Deux 2 stations mobiles de mesure.



- Le centre de contrôle HF sis à Khombole. Le spectre radioélectrique ou spectre des radiofréquences (RF) est une ressource naturelle limitée bien que disponible dans tous les pays. Cette ressource possède de grandes potentialités et, moyennant un développement adéquat, elle peut contribuer à accroître l'efficacité et la productivité de la population active d'une nation ainsi qu'à améliorer la qualité de la vie. Il est considéré comme une ressource publique nationale, stratégique et rare. Les fréquences radioélectriques, base des

communications sans fil ; sont devenues indispensables à de nombreux secteurs comme les télécommunications, l'audiovisuel, la radiodiffusion, tous les modes de transports, les réseaux satellites, les réseaux d'énergie, les compteurs intelligents, la sécurité privée ou publique, la défense nationale, la navigation aéronautique et maritime, les communications pour le commerce et l'industrie, et les communications personnelles de tous les jours.

La demande en spectre de fréquence fait consensus, et connaît un accroissement considérable. Cette évolution entraîne la nécessité d'une gestion rationnelle et efficace de ces ressources devenant dès lors indispensable si l'on veut assurer la coexistence de plusieurs réseaux et services de radiocommunication sans qu'il y ait des brouillages mutuels entre les différents services et les différents réseaux.

Cependant, il est aisé de constater aujourd'hui, la prolifération des réseaux de radiocommunications établis sans les autorisations requises. Cette situation ne fait qu'augmenter les risques d'interférences entre les services exploitants et les émissions illicites ; d'où la nécessité d'améliorer les techniques de traitement des données et les méthodes d'analyse technique si l'on veut donner satisfaction aux nombreux utilisateurs qui souhaitent pouvoir accéder à la ressource en tenant compte de leur diversité.

C'est dans cette perspective que l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) a retenue, dans le cadre de son plan opérationnel 2021, l'acquisition d'une station de contrôle de fréquences radioélectriques en vue de l'extension du projet SIGAF (Système d'Information évolué de Gestion et de Contrôle Automatisés des Fréquences) dont la première phase a été réalisée en 2007 pour la région de Dakar.

Focus Mensuel

Le Centre Nationale de Contrôle des Fréquences (CNCF) sis à Malika nous permet d'effectuer des mesures jusqu'à un rayon de 70 Km ce qui constitue un frein pour l'ARTP, à partir du centre, de mesurer les signaux provenant des autres régions à l'intérieur du pays.

Ces centres seront interconnectés au CNCF et au SIGAF via un réseau WAN permettant ainsi les remontées de mesures et une interaction dynamique entre les centres régionaux et le centre national.



Pourquoi décentraliser ?

Parce que la décentralisation du contrôle des fréquences suit un schéma directeur dont l'objectif principal est de faire le maillage du pays afin d'assurer un contrôle permanent du spectre sur l'étendue du territoire national. L'avantage d'une gestion décentralisée est d'avoir la capacité de gérer les problèmes sur place et de mettre en place des éléments d'incitation réelle susceptibles d'améliorer ou de rendre plus efficaces les activités de l'organisation. Avec une structure décentralisée, les demandes peuvent être prise en compte et résolus plus rapidement et de manière beaucoup plus efficace. Lors de la phase 1, le Centre National de Contrôle des Fréquences a été

installé à Malika-Yeumbeul pour servir la région de Dakar et environ. Ainsi dans son désir de mailler le territoire national, l'ARTP a choisi d'implanter un centre régional pour la phase 2 dans le Nord à Matam, la phase 3 à Kolda et la phase 4 dans les régions du centre et du sud. Le choix de Matam s'explique par sa situation géographique stratégique avec les frontières de la Mauritanie et du Mali et par l'aspect sécuritaire qui règne dans la zone sahélienne. Ce centre régional permettra à l'ARTP de mieux maîtriser l'utilisation du spectre dans le centre et le nord du pays et d'être plus accessible aux populations pour la prise en charge de leurs besoins dans le domaine des communications électroniques.



Ciré SECK

Directeur du Contrôle et
de l'inspection Technique
DCIT



Autorité de Régulation des
Télécommunications et des Postes

“Le COURRIER”

Espace **CONSOMMATEURS**

- Saytu Réseaux : l'innovation citoyenne de l'ARTP pour mesurer la qualité télécom

Espace Consommateurs

SAYTU RÉSEAUX : L'INNOVATION CITOYENNE DE L'ARTP POUR MESURER LA QUALITÉ TÉLÉCOM

L'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes franchit une nouvelle étape de sa mission de service public avec Saytu Réseaux, une application qui permet aux usagers de devenir témoins et acteurs de la qualité réelle des services mobiles. Disponible sur smartphone, cet outil permet de mesurer en temps réel les performances voix et data, de géolocaliser les tests effectués et de transmettre les résultats vers une plateforme centrale contribuant ainsi à une vision partagée de la qualité d'expérience (QoE) sur l'ensemble du territoire.

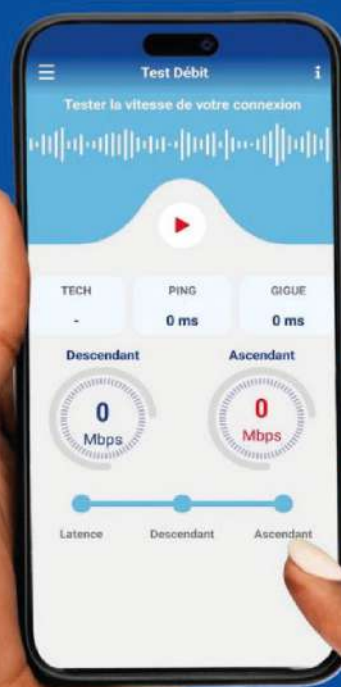
Pensée comme une innovation institutionnelle au service de la transparence, Saytu Réseaux s'inscrit dans la continuité des Initiatives mise en œuvre par l'ARTP depuis plusieurs années, qu'il s'agisse des protocoles de QoS/QoE ou des travaux menés au sein des réseaux internationaux de régulateurs. Cette dynamique s'illustre notamment à travers les échanges techniques avec l'UIT sur la gestion opérationnelle de la QoS et de la QoE, ainsi que par le protocole de référence publié dans l'écosystème francophone des régulateurs.



Autorité de Régulation des
Télécommunications et des Postes

Saytu Réseaux

Saytu Réseau est une solution automatisée permettant d'assurer un suivi de la QoE.



www.artp.com

N°Vert 800 800 200

Disponible sur



Espace Consommateurs

Le plan d'action arrêté pour Saytu Réseaux fixe des objectifs précis : accélérer l'adoption (50 000 nouveaux téléchargements visés d'ici fin décembre), assurer l'activation (au moins 60 % d'utilisateurs actifs mensuels) et renforcer la transparence grâce à la cartographie de la QoE dans les 46 départements et à la publication régulière des données. Ces indicateurs chiffrés donnent une lisibilité commune à l'ensemble des équipes et partenaires mobilisés, et positionnent l'application comme référence citoyenne et indépendante en la qualité de service.

La stratégie de déploiement repose sur un dispositif multicanal en trois temps. Elle débute par une phase d'amplification digitale, avec des formats courts, des témoignages et des tutoriels diffusés en français et en wolof sur les réseaux sociaux, afin d'encourager les tests et de faciliter le premier téléchargement. Elle se poursuit par une campagne médiatique plus classique (TV, radios, presse écrite et en ligne) pour expliquer la finalité de l'outil et sa valeur ajoutée pour le marché. Enfin, une phase de proximité sur le terrain : caravanes régionales, présence lors des tournois « navétanes » et des événements culturels, ainsi que des ateliers dans les principaux campus, pour instaurer des réflexes simples de mesure et accompagner les publics dans l'usage de l'application.

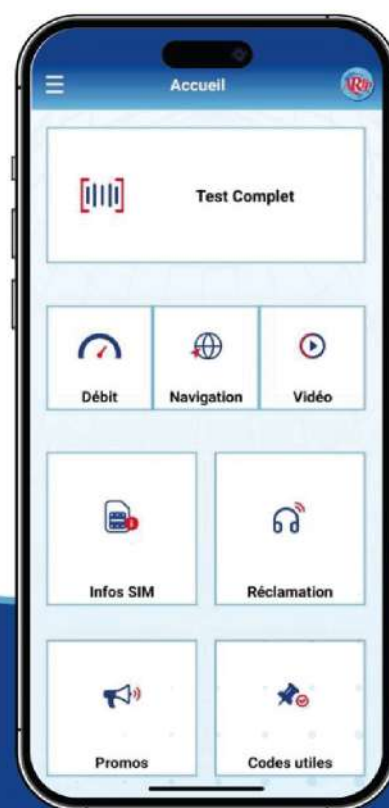
Le public cible reflète cette ambition d'ancrer Saytu Réseaux dans les usages quotidiens : jeunesse urbaine très active en ligne, étudiants des universités et ISEP, TPE/PME dépendantes d'une connectivité fiable, journalistes et influenceurs tech, sans oublier les partenaires institutionnels et les associations de consommateurs. En mobilisant ces communautés autour de l'outil, l'ARTP consolide la boucle « mesure - information - amélioration », au bénéfice des utilisateurs comme des opérateurs.



Autorité de Régulation des
Télécommunications et des Postes

Saytu Réseaux

Saytu Réseau est une solution automatisée permettant d'assurer un suivi de la QoE.



- Suivre la qualité d'expérience perçue par les utilisateurs sur les réseaux (2G/3G/4G et Wifi) et les services (voix et data) avec géo localisation GPS,
- Enregistrer les mesures dans un fichier de mesure,
- Reporter les résultats en temps réel sous forme d'un tableau de bord vers un serveur central,

www.artp.com

N°Vert 800 800 200

Disponible sur



Espace Consommateurs

Pour garantir une mise en œuvre efficace, un dispositif de suivi-évaluation est prévu : tableau de bord hebdomadaire, comité pilote réuni régulièrement, et sondages pour suivre la compréhension et l'appropriation de l'application. Les indicateurs de performance combinent la portée des messages, l'engagement digital, le volume d'installations et d'utilisateurs actifs, ainsi qu'un objectif de 100 000 nouveaux échantillons géolocalisés pour affiner l'analyse de la QoE.

Comme toute innovation en environnement réel, le projet anticipe des risques connus : couverture inégale selon les zones, message parfois technique pour le grand public, concurrence d'applications d'opérateurs ou impact de la saisonnalité des événements. Les mesures d'atténuation sont calibrées en conséquence : démonstrations sur des sites pilotes 3G/4G robustes, infographies bilingues pour vulgariser les gestes de mesure, réservation anticipée des espaces médiatiques et événementiels en amont, et rappel constante de la neutralité du régulateur.

À noter : Saytu Réseaux complète et met à jour Sama Réseau, application de crowdsourcing de QoE déjà déployée ces dernières années par l'ARTP au bénéfice du public, dans le respect des garanties de confidentialité publiées.

Pour les équipes et partenaires internes, Saytu Réseaux constitue un levier commun : un outil simple pour objectiver les perceptions, un langage partagé avec les usagers et les opérateurs, et un socle de données actionnables pour orienter la régulation et l'amélioration continue des réseaux. En donnant à chacun la possibilité de tester, signaler et comprendre la qualité de son service, l'ARTP place la participation citoyenne au cœur de la politique de connectivité et contribue, très concrètement, à la dynamique nationale qui vise une connectivité plus performante, plus transparente et plus inclusive.

ARTP
Autorité de Régulation des
Télécommunications et des Postes

SAYTU RÉSEAUX
une solution automatisée permettant
d'assurer un suivi de la QoE.

**Téléchargeons et
testons notre
nouvelle application.**

Disponible sur :

App Store Google Play

Ensemble pour l'innovation !

www.artp.sn



Mohamed GAYE

Chef du Département Homologation
et Contrôle des Fréquences
DCIT

Espace Consommateurs



ARTP

LES OUTILS MIS EN PLACE POUR ASSURER LE SUIVI DES PLAINTES ET RÉCLAMATIONS DES CONSOMMATEURS

Conformément à sa mission de protection des consommateurs, dans le but d'assurer le traitement des réclamations, plaintes et litiges dans le secteur des Télécommunications et des Postes, l'ARTP a mis en place des outils de saisine et une politique de prise en charge de l'ensemble des contestations reçues.

C'est ainsi qu'en 2023, le suivi des plaintes du consommateur fait état de 456 complaints reçues et soldées, réparties entre les différents acteurs du secteur.

Cette ambition a été confortée par plusieurs dispositions du code, notamment l'article 202 .14,15,16 de la Loi 2018-28 portant sur les communications électroniques.

Par ailleurs, la décision n° 2015-012 du 26 novembre 2015 mis en place par l'ARTP, fixe la procédure et les délais de traitement des réclamations et des plaintes des consommateurs.

C'est pourquoi, les opérateurs de téléphonie notamment SONATEL, FREE, EXPRESSO, PROMOBILE, ainsi que d'autres acteurs du secteur tels que LA POSTE ou WAVE, ont accès direct, à travers leurs points focaux, et en temps réel, à la plateforme digitale mise en place par l'ARTP : <https://reclamations.artp.sn>

C'est ainsi que depuis mai 2015 cette base d'échange nous permet de partager avec les opérateurs, les différentes préoccupations des utilisateurs.

Cet outil sera mis à jour en Octobre 2022, et reste ouvert au personnel de l'ARTP, aux associations de consommateurs, au grand public. Il est cependant prévu une grande campagne de vulgarisation dans ce sens.

Espace Consommateurs

Pour rendre dynamique cette proximité avec les communautés, plusieurs possibilités leur sont offertes, et parmi les moyens de saisine mis en place, l'on peut citer :

Le call center ou centre d'appels de l'ARTP joignable au 800 800 200

Le mail à travers : contact@artp.sn

<https://reclamations.artp.sn>

Le numéro WhatsApp : 77 094 35 11

Le courrier classique

La présence physique

Les réseaux sociaux

Les Appels au standard



Autorité de Régulation des
Télécommunications et des Postes

Cependant quels peuvent être les motifs de saisine de l'ARTP ?

Plusieurs facteurs peuvent amener le consommateur à se remettre au régulateur, sachant qu'un traitement de premier niveau est fait au niveau des services clients de l'opérateur et c'est assez souvent en dernier recours que le régulateur est interpellé.

Les considérants pouvant motiver une contestation sont les suivantes :

- Plainte pour mauvaise qualité du réseau ;
- Plainte pour mauvaise qualité de prestation de service de l'opérateur ou exploitants de services à valeur ajoutée ;
- Plainte dans le cadre de la contestation d'une facture ;
- Plainte découlant de l'identification de clauses abusives ou anticoncurrentielles dans les contrats proposés par les opérateurs et fournisseurs de services ;
- Plainte suite au soupçon d'effets sur la santé des populations d'infrastructures de communications déployées dans une zone ;
- Plainte ou Réclamation suite à des dommages occasionnés par un opérateur lors de la réalisation de travaux d'entretien ou de raccordement de son réseau.
- Plainte pour colis égaré
- Plainte pour colis endommagé
- Plainte pour retard de livraison
- Plainte pour brouillage radios FM
- Plainte sur les fréquences HERTZIENS ET RADIOS
- Plainte pour qualité du signal
- Plainte sur la portabilité
- Plainte liée à la monnaie électronique, etc.

Le constat manifeste nous renseigne sur les nouvelles exigences du consommateur devenu très exigeant, l'utilisateur préconise même la refonte des contrats entre l'utilisateur et l'opérateur. L'utilisateur de nos époques donc revendique même l'indemnisation en cas de mécontentement, et aspire à la réparation au ressenti d'un préjudice causé par l'opérateur.



Ndeye Coumba DIOUF GUEYE

Chef Département Suivi des Consommateurs
et du Partenariat



Autorité de Régulation des
Télécommunications et des Postes

“Le COURRIER”

Actualité **DU SECTEUR**



- Visite de prise de contact du nouveau Directeur général de SONATEL à l'ARTP
- ARTP : les outils mis en place pour assurer le suivi des plaintes et réclamations des consommateurs
- Hassan Jabber, Directeur général du Groupe AXIAN TELECOM, en visite de courtoisie à l'ARTP
- Octobre Rose : Traditionnelle rencontre des femmes de l'ARTP pour des appuis humanitaires
- Soixante-cinq pays ont signé à Hanoï un traité historique des Nations Unies visant à lutter contre la cybercriminalité

Actualité du Secteur

RENCONTRE ENTRE LE COLLÈGE ET LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARTP : DEUX ORGANES UNIS PAR UNE MISSION COMMUNE

La Direction générale de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) a eu l'honneur d'accueillir, le mercredi 1er octobre 2025, une délégation composée du Président et des membres de son Collège, organe délibérant de l'Autorité. Ladite rencontre fait suite à la visite de courtoisie que le Directeur général de l'ARTP, Monsieur Dahirou THIAM avait effectué au Collège dès la prise de fonction ses membres. Inédite dans son format, cette rencontre



s'inscrit dans une dynamique de proximité, de dialogue interne et de gouvernance partagée, avec pour objectif de renforcer l'efficacité des missions de régulation confiées à l'Autorité.

Le Directeur général de l'ARTP ainsi que le Président du Collège ont salué cette initiative en soulignant que cette visite traduit l'engagement de l'institution à travailler en synergie pour l'intérêt supérieur de l'Etat, du secteur et des consommateurs.

A cette occasion, le Directeur général a présenté les outils digitaux de l'ARTP dont certains pourraient servir aux services de l'Etat central. Il s'est ensuivi des échanges qui ont permis de mettre en évidence une volonté commune de consolider le rôle de l'ARTP comme acteur clé du développement numérique et postal au Sénégal.



Ibrahima SOW KANDJI

Coordonnateur Cellule
Communication (COM)

#ARTP

Actualité du Secteur

VISITE DE PRISE DE CONTACT DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SONATEL À L'ARTP

Monsieur Brelotte Bâ, nommé Directeur général de SONATEL le 1er août 2025, a tenu à consacrer l'une de ses premières sorties à l'ARTP.

C'est ainsi qu'il a rendu visite, le mercredi 6 août 2025, à Monsieur Dahirou Thiam, Directeur général de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP), dans le cadre d'une prise de contact.



A cette occasion, le Directeur général de SONATEL a marqué sa volonté de collaborer avec l'ARTP qui est le premier interlocuteur des opérateurs et de contribuer significativement à l'accélération de la transformation numérique du Sénégal avec ses déclinaisons dans l'inclusion digitale.

En retour, le Directeur général de l'ARTP a réaffirmé son engagement à placer la concertation avec toutes les parties prenantes au cœur de tous les leviers de régulation.



Ibrahima SOW KANDJI

Coordonnateur Cellule
Communication (COM)

Actualité du Secteur

HASSAN JABBER, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE AXIAN TELECOM, EN VISITE DE COURTOISIE À L'ARTP

Le Directeur général de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP), M. Dahirou THIAM, a reçu, ce vendredi 8 août 2025, en visite de courtoisie, M. Hassan Jabber, CEO du groupe AXIAN TELECOM, accompagné du nouveau Directeur général de YAS Sénégal, M. Hannafi Cissé.



Les échanges ont porté sur plusieurs points liés à l'équilibre du marché des communications électroniques, qui feront l'objet d'examens approfondis, dans les prochains jours.

À cette occasion, M. Dahirou THIAM a salué les relations de confiance et de collaboration entre l'ARTP et l'ensemble des acteurs de l'écosystème. De même, à la faveur d'une démarche concertée, il a rappelé sa volonté permanente de privilégier la discussion dans la conception et la mise en œuvre des leviers de régulation.



Fatoumata DEME

Responsable Communication
Institutionnelle et des
Plateformes Digitales

Actualité du Secteur



OCTOBRE ROSE

TRADITIONNELLE RENCONTRE DES FEMMES DE L'ARTP POUR DES APPUIS HUMANITAIRES

Octobre Rose a cette année encore, mobilisé l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes. Le vendredi 17 octobre 2023, l'Amicale des Femmes de l'ARTP (AFARTP) a rassemblé largement le personnel autour d'une journée d'information et de sensibilisation dédiée à la lutte contre le cancer du sein et du col de l'utérus.

L'événement s'est tenu en présence et avec le soutien du Directeur général, M. Dahirou THIAM. Les représentants de l'ONG Actions Enfants contre le Cancer (AE2C) étaient également présents et ont eu à rappeler l'importance du dépistage précoce et des bons réflexes de prévention.

Dans une ambiance solidaire, les échanges ont permis d'éclairer les facteurs de risque, de lever des idées reçues et d'offrir des repères concrets pour agir au quotidien. La forte participation des agents a témoigné d'une adhésion réelle aux messages portés, confirmant la place que prend la santé au travail dans la démarche de responsabilité sociale de l'Autorité. L'initiative, portée par l'AFARTP, s'inscrit dans la continuité des actions citoyennes encouragées par l'Institution, avec un accent particulier sur la sensibilisation, l'écoute et l'accompagnement.

À l'issue de la rencontre, un appui financier a été remis à l'AE2C par l'AFARTP, acte de solidarité qui vient renforcer le travail de terrain mené auprès des personnes touchées par la maladie et de leurs familles. Ce geste concret illustre la volonté partagée de promouvoir la santé et le bien-être des populations, et de soutenir des partenaires engagés au service de la communauté.



Corinne Nelson ZINSOU

Cheffe de Service Communication
Événementielle

Actualité du Secteur



Soixante-cinq pays ont signé à Hanoï un traité historique des Nations Unies visant à lutter contre la cybercriminalité.
Une initiative que le Secrétaire général António Guterres a saluée comme une étape historique vers un monde numérique plus sûr

Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2024 après cinq ans de négociations, la Convention contre la cybercriminalité établit le premier cadre universel d'enquête et de poursuite des infractions commises en ligne des rançongiciels aux fraudes financières en passant par le partage non consenti d'images intimes.

« La Convention des Nations Unies sur la cybercriminalité est un instrument puissant et juridiquement contraignant qui renforce nos défenses collectives contre la cybercriminalité », a déclaré M. Guterres lors de la cérémonie de signature samedi.

« Elle témoigne du pouvoir indéfectible du multilatéralisme pour apporter des solutions. Et elle constitue un engagement qu'aucun pays, quel que soit son niveau de développement, ne sera laissé sans défense face à la cybercriminalité ».

La cérémonie de signature, organisée par le Vietnam en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), a réuni des hauts fonctionnaires, des diplomates et des experts de toutes les régions.

Le nouveau traité criminalise diverses infractions liées à la cybercriminalité, facilite le partage transfrontalier de preuves électroniques et établit un réseau de coopération 24h/24 et 7j/7 entre les États.

AFP



Autorité de Régulation des
Télécommunications et des Postes

“Le **COURRIER**”

Carnet **DE BORD**

- Hier : GSU,R - CONGRES - FRATEL
- Demain : Transform Africa - CMDT - Conférence sur la gestion des fréquences aux frontières

Carnet de Bord

HIER
GSR - CONGRES - FRATEL

GSR

Le Symposium mondial des régulateurs (GSR-25) s'est tenu du 31 août au 3 septembre 2025 à Riyad, sous le haut patronage de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et du régulateur saoudien des communications et technologies.

De nouveaux défis pour une régulation en mutation

Cette 25^{ème} édition du GSR a mis en lumière les nouveaux enjeux du numérique : intégration des fintechs, accompagnement des technologies émergentes, et renforcement de la coopération entre régulateurs. Les discussions ont convergé vers une idée forte : les autorités de régulation doivent devenir des architectes du changement, capables d'anticiper les mutations du secteur et d'encourager l'innovation. Une orientation qui s'inscrit pleinement dans la stratégie de l'ARTP, déjà engagée dans une dynamique d'adaptation de son cadre réglementaire aux réalités de l'économie numérique et de la transformation digitale du Sénégal.

Le Sénégal, un acteur engagé pour le numérique de demain
 En participant activement au GSR-25, le Sénégal confirme son leadership régional et son engagement pour une régulation ouverte, innovante et centrée sur le citoyen. Le pays, qui avait déjà accueilli le GSR en 2010, continue d'y apporter une voix respectée, porteuse d'expériences concrètes et de visions ambitieuses pour l'Afrique et le monde.

ARTP #ITUGSR25 #Riyadh2025 #SenegalDigital #RegulationAgile #Innovation



Fatoumata DEME

Responsable Communication
 Institutionnelle et des
 Plateformes Digitales

Carnet de Bord



CONGRES

En marge du **28e Congrès postal universel** qui s'est tenu à Dubaï, le Directeur général de l'ARTP, M. Dahirou THIAM, a poursuivi le renforcement de la coopération bilatérale dans la régulation, avec une série de rencontres avec ses homologues régulateurs, les sociétés nationales postales, les unions restreintes ainsi que les fournisseurs de technologies et de services postaux.

À ce titre, il s'est entretenu avec l'Autorité de Régulation des Postes et des Communications électroniques du Congo-Brazzaville (ARPCE), ainsi qu'avec la Société des postes et de l'épargne du Congo (SOPECO). Cette dernière a sollicité l'appui technique de l'ARTP sur des questions relatives à la comptabilité analytique, dans le but de renforcer sa gestion et sa performance. Elle souhaite également s'inspirer du modèle sénégalais, notamment des directives données par le Premier ministre du Sénégal pour la relance de la société nationale « La Poste ».

Dans ce sillage, le Directeur général de l'ARTP a eu une séance de travail avec le Directeur général des Télécommunications, de l'Économie des médias et de la Poste du Ministère fédéral de l'Économie et de la Protection du climat de la République fédérale d'Allemagne. Même si le prétexte de la réunion était la mise en place d'un bac à sable réglementaire postal, les échanges ont porté également sur un large éventail de thématiques d'actualité concernant le secteur postal en Allemagne. L'ARTP a particulièrement manifesté son intérêt pour l'expérience allemande pour le renforcement de la concurrence, la supervision du marché postal et la promotion de l'innovation.

Ces rencontres ouvrent d'intéressantes perspectives de collaboration au bénéfice de toutes les parties prenantes.

#ARTP

#ARPCE #SOPECO

#BMWK

#28thUPC

#Dubai2025

Carnet de Bord

HIER

OSUJ - CONGRES - FRATEL



FRATEL

Le Luxembourg a été l'épicentre des discussions sur l'avenir du numérique le 3 novembre 2025, à l'occasion du lancement du **FRATEL 2025** (Réseau Francophone de la Régulation des Télécommunications). Organisée par l'**Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR)** et sous la présidence de l'**Arcep France**, la 23e réunion annuelle du réseau s'est ouverte dans le cadre historique et solennel de l'ancien hémicycle du Parlement européen.

Le thème central de cette première journée a été posé d'emblée :

« *La régulation des services numériques, un enjeu de coopération internationale ?* »

Le Sénégal à la modération du débat inaugural

Ce sujet capital a fait l'objet de la première table ronde de l'événement. Le débat a été **modéré par Dahirou THIAM**, Directeur général de l'ARTP du Sénégal, dont l'expertise a guidé les échanges sur les stratégies à adopter face à l'influence grandissante des plateformes numériques internationales.

L'objectif de cette session était clair : déterminer comment les autorités de régulation peuvent collaborer pour établir un cadre équilibré, assurant la protection des consommateurs et l'équité du marché, tout en tenant compte de la nature transfrontalière des services numériques.

Autour du modérateur sénégalais, un panel de haut niveau composé de personnalités clés des autorités de régulation membres du FRATEL a partagé ses perspectives.

Les échanges ont convergé vers une reconnaissance de la **nécessité d'harmoniser les approches réglementaires** et de renforcer les partenariats transnationaux. Seule une coopération internationale accrue, a-t-il été souligné, permettra de naviguer efficacement dans un écosystème numérique dominé par quelques acteurs globaux.

Carnet de Bord

L'Arcep France, assure la présidence par intérim du réseau en 2026 et l'ARTCI de la Côte d'Ivoire fait son entrée au sein du comité

Au cours de la réunion annuelle s'est déroulée l'élection du nouveau comité de coordination du réseau pour 2026. Madame Patricia AMAND Membre du Conseil de l'ARTCI de Côte d'Ivoire a été élue Vice-présidente entrante du comité de coordination. L'AMRTP du Mali, initialement prévu pour la présidence 2026, a annoncé son retrait du réseau Fratel courant 2025. En conséquence, l'intérim de la présidence sera assuré en 2026 par l'actuelle présidente 2025 de Fratel, Mme Laure DE LA RAUDIERE, Présidente de l'Arcep France et l'intérim du poste de Vice-président sortant 2026, sera assuré par l'actuel Vice-président sortant 2025, M. Marc SAKALA, Directeur général de l'ARPC de la République du Congo.

Les prochaines réunions de Fratel porteront sur les mesures concrètes d'aménagement numérique du territoire, le partage d'infrastructures et la qualité de service des nouveaux réseaux télécom

Le prochain séminaire aura lieu au cours du premier semestre 2026, en République Démocratique du Congo et sera consacré à « Comment stimuler le déploiement et la concurrence par le partage d'infrastructure et comment améliorer la qualité de service des nouveaux réseaux de télécommunications ? ». La réunion annuelle du réseau se tiendra au second semestre 2026 en République de Guinée et aura pour thème « *Quelles mesures pour soutenir le déploiement d'infrastructures pour le numérique ?* »



Penda BA

Responsable des relations Presse

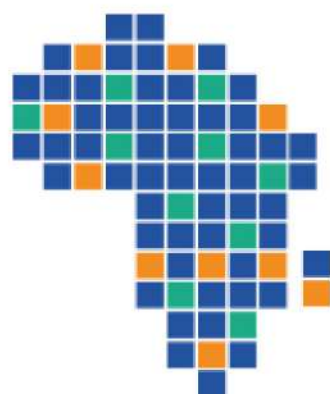


Fratel

Réseau francophone de la régulation
des télécommunications

Carnet de Bord

DEMAIN

TRANSFORM AFRICA - CMOF -
CONFÉRENCE SUR LA GESTION DES FRÉQUENCES
AUX FRONTIÈRESTransform
Africa
Summit 2025

TRANSFORM AFRICA

Le **Transform Africa Summit (TAS)** s'est imposé comme le rendez-vous incontournable pour les leaders africains et mondiaux engagés dans la transformation numérique du continent. Organisé sous l'égide de **Smart Africa**, une alliance de pays africains, d'entreprises et d'organisations internationales, le Sommet est bien plus qu'une simple conférence : c'est un moteur de stratégies concrètes visant à créer un **Marché Numérique Unique Africain d'ici 2030**.

Historiquement initié par le Rwanda et se tenant désormais dans divers pays membres (la Guinée, par exemple, ayant été désignée pour l'édition 2025), le TAS rassemble des chefs d'État, des ministres, des PDG et des innovateurs. Son objectif principal est de mettre les **Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)** au service du développement socio-économique durable de l'Afrique.

Les thèmes abordés sont à la pointe de l'innovation mondiale, avec un accent particulier sur leur application dans le contexte africain. Les débats récents ont notamment porté sur :

- **L'Intelligence Artificielle (IA)** pour l'Afrique : Comment innover localement pour impacter globalement et garantir une IA éthique et inclusive.
- **La Souveraineté Numérique** : Les moyens de renforcer le contrôle du continent sur ses données et ses infrastructures.
- **Le Financement des Startups** : La mobilisation des investissements pour l'écosystème technologique africain.
- **L'Inclusion Numérique** : Les stratégies pour fournir un accès abordable au haut débit, en particulier dans les zones rurales.

Le TAS se positionne comme la plateforme idéale pour forger des partenariats public-privé stratégiques et définir les politiques panafricaines qui façonneront l'avenir numérique de plus d'un milliard de personnes.



Carnet de Bord

DEMAIN

TRANSFORM AFRICA - CMDT
CONFÉRENCE SUR LA GESTION DES FRÉQUENCES
AUX FRONTIÈRES

CMDT

La CMDT sert de catalyseur pour la collaboration, le partage des connaissances et la prise de décisions stratégiques dans le secteur des télécommunications.

Les Conférences mondiales de développement des télécommunications (CMDT) sont organisées entre deux Conférences de plénipotentiaires afin d'examiner des thèmes, des projets et des programmes liés au développement des télécommunications. Les CMDT définissent les stratégies et les objectifs pour le développement des télécommunications/TIC, fournissant ainsi une orientation et des conseils au Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D). La Conférence mondiale de développement des télécommunications 2025 (CMDT-25) sera organisée par le gouvernement de l'Azerbaïdjan à Bakou du 17 au 28 novembre 2025.

La CMDT est une conférence historique sur le développement numérique qui vise à offrir une connectivité abordable et utile aux quelque 2,6 milliards de personnes dans le monde qui n'ont toujours pas accès à Internet.

Avantages de la participation

Elle adoptera une feuille de route mondiale pour le développement numérique mondial qui sera mise en œuvre au cours des quatre prochaines années (2026-2029) par le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et produira une déclaration et un plan d'action approuvés à l'échelle mondiale.

Les technologies numériques au service des ODD

La conférence s'efforcera d'élaborer une nouvelle feuille de route audacieuse visant à exploiter les technologies numériques pour stimuler le développement socio-économique et redynamiser les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) fixés par les Nations unies pour 2030.

Carnet de Bord



La CMDT accueille les dirigeants mondiaux

La conférence devrait attirer plus de 1 500 participants, dont des chefs d'État, des ministres du gouvernement du monde entier et de nombreux autres délégués de haut niveau. Lors de la CMDT, de nouvelles initiatives régionales et de nouvelles questions du Groupe d'étude de l'UIT-D seront adoptées. Les résolutions existantes pourraient être abrogées et/ou révisées et de nouvelles pourraient être adoptées.

Les réunions préparatoires régionales

Les réunions préparatoires régionales (RPM) ont pour objectif d'associer les membres aux préparatifs de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) afin d'assurer la coordination régionale avant la conférence elle-même. Elles visent également à recenser les questions qui doivent être traitées au niveau régional pour favoriser le développement des télécommunications et des TIC, en tenant compte des besoins les plus urgents des États Membres et des Membres du Secteur de la région. Les résultats des RPM sont consolidés lors de la réunion de coordination interrégionale et discutés lors du TDAG 2025. Les résultats du TDAG sont soumis à la CMDT sous forme de projets de documents pour examen.

Carnet de Bord

DEMAINTRANSFORM AFRICA - CNDT
CONFÉRENCE SUR LA GESTION DES FRÉQUENCES
AUX FRONTIÈRES

CONFÉRENCE SUR LA GESTION DES FRÉQUENCES AUX FRONTIÈRES :

Si la 4G et la 5G promettent une connectivité rapide, leur efficacité dans les zones frontalières africaines dépend d'un facteur technique complexe mais vital : la gestion coordonnée des fréquences radioélectriques. La multiplication des services numériques et la rareté du spectre font de cette coopération un impératif pour les autorités de régulation du continent.

La réalité physique est que les ondes hertziennes ignorent les frontières administratives. Sans coordination, les réseaux d'un pays peuvent brouiller ceux du voisin, entraînant une mauvaise qualité de service, des coupures d'appels et des vitesses Internet réduites, impactant directement les populations et les activités économiques locales.

Face à cela, les régulateurs africains multiplient les efforts, souvent encouragés par des organisations régionales et internationales :

- **Accords Bilatéraux** : Les pays s'engagent dans des négociations directes pour définir des paramètres précis (limites de puissance, bandes de fréquences allouées) près de leurs frontières communes. Ces accords, comme ceux récemment conclus en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale, sont cruciaux pour la stabilité des réseaux.
- **Harmonisation Régionale** : L'adoption de méthodes de calcul communes, telle que la Méthode de Calcul Harmonisée pour l'Afrique (HCM4A), vise à standardiser la manière dont les régulateurs évitent les interférences.
- **Inspections Conjointes** : Des missions de terrain sont organisées pour s'assurer que les opérateurs respectent les conditions de non-brouillage et pour résoudre rapidement tout conflit spectral.

Assurer une gestion saine et efficace du spectre aux frontières est donc un acte de souveraineté et de collaboration, indispensable pour garantir que la promesse du haut débit soit une réalité pour tous les citoyens africains.

THÈME :

Que faut-il pour que les régulateurs deviennent des bâtisseurs de l'écosystème numérique ?

Contexte

Au Sénégal, l'écosystème numérique traverse une phase importante de son développement, caractérisée par des performances quantitatives remarquables mais révélatrice de quelques déséquilibres structurels. Avec un taux de pénétration mobile de 133,23% et un taux de pénétration Internet de 116,55% au quatrième trimestre 2024, le paysage des télécommunications affiche des indicateurs de connectivité parmi les plus élevés d'Afrique de l'Ouest. Toutefois, cette apparente maturité technologique masque une concentration monopolistique préoccupante qui freine l'émergence d'un écosystème numérique réellement dynamique et inclusif.

L'analyse des parts de marché révèle une domination d'Orange sur l'ensemble des segments : 58,68% du marché mobile, 75,87% du trafic vocal, 99,88% de l'Internet fixe et 97,1% du trafic Internet mobile. Cette situation « oligopolistique », conjuguée à l'inadaptation du cadre réglementaire aux réalités de l'économie numérique, constitue un frein à l'innovation et à l'entrepreneuriat technologique. Paradoxalement, l'émergence d'acteurs disruptifs comme ProMobile qui est un MVNO et qui enregistre une croissance exceptionnelle de 12,05% sur la période, démontre l'existence d'un potentiel concurrentiel latent qu'il faut catalyser.

Dans ce contexte, l'ARTP - en véritables architecte de l'écosystème numérique -, doit opérer une mutation paradigmatique selon une approche systémique qui dépasse la simple surveillance concurrentielle pour embrasser une vision prospective de développement économique et technologique.

I. Nécessité d'une régulation asymétrique pour faire face aux monopoles de fait

L'analyse granulaire du marché des télécommunications au Sénégal révèle des déséquilibres concurrentiels qui nécessitent une intervention régulatrice déterminée. La position quasi-monopolistique d'Orange sur le segment de l'Internet fixe (99,88% de parts de marché) constitue un verrou structurel pour le développement de l'économie numérique, dans la mesure où l'accès au haut débit fixe conditionne l'émergence d'entreprises technologiques compétitives.

Comprenant cela, l'ARTP entend mettre en œuvre une régulation asymétrique robuste, imposant à l'opérateur dominant des obligations spécifiques d'ouverture de ses infrastructures essentielles. Le dégroupage de la boucle locale, l'accès non discriminatoire aux infrastructures de fibre optique selon une tarification orientée vers les coûts, et la séparation fonctionnelle entre les activités d'infrastructure et de services constituent des leviers indispensables pour dynamiser la concurrence.

Mais, cette approche doit s'accompagner d'une révision du cadre des enchères spectrales, intégrant des mécanismes pro-concurrentiels tels que la réservation de blocs de fréquences pour les nouveaux entrants et l'imposition d'obligations de couverture territoriale équilibrée. L'objectif consistant à transformer la gestion du spectre radioélectrique d'un simple instrument de maximisation des recettes publiques en un levier stratégique d'aménagement numérique du territoire.

II. Les MVNO comme catalyseur d'innovation et de démocratisation technologique

L'émergence de ProMobile, avec une progression remarquable de 12,05% de son parc d'abonnés, illustre le potentiel disruptif des opérateurs mobiles virtuels (MVNO) dans la reconfiguration de l'écosystème concurrentiel. Cette dynamique de croissance, observée dans un marché apparemment saturé (taux de pénétration de 133,23%), démontre l'existence d'une demande latente pour des modèles économiques alternatifs et des propositions de valeur différenciées.

Sous ce rapport, la régulation doit capitaliser sur cette dynamique en élaborant par la mise en place d'un cadre réglementaire spécifiquement adapté au développement des MVNO. L'instauration d'un régime de licence distinct, l'obligation pour les opérateurs dominants d'ouvrir leurs réseaux selon des conditions tarifaires transparentes et non discriminatoires, et la création d'un mécanisme d'arbitrage pour les différends constituent les fondements d'un écosystème MVNO viable.

Cependant, cette approche doit s'inscrire dans une stratégie tripartite : facilitation de l'entrée sur le marché par la simplification des procédures administratives, protection contre les pratiques anticoncurrentielles par la surveillance des effets de ciseau tarifaire, et incitation à l'innovation par l'accès garanti aux nouvelles technologies (5G, IoT). L'objectif consistant à transformer les MVNO en vecteurs de démocratisation technologique, particulièrement dans les segments mal desservis ou sous-exploités par les opérateurs traditionnels.

III. La transition technologique comme opportunité de rééquilibrage concurrentiel

Si on regarde la répartition des technologies mobiles au Sénégal et en Afrique de l'Ouest, elle révèle une transition accélérée vers les infrastructures de nouvelle génération : Par exemple, au Sénégal, 63,31% des utilisateurs Internet mobile utilisent la 4G (générant 86,85% du trafic), tandis que 1,63% adoptent déjà la 5G. Cette évolution technologique offre au régulateur une fenêtre d'opportunité exceptionnelle pour redéfinir les équilibres concurrentiels et promouvoir l'innovation.

La stratégie réglementaire dans ce cas d'espèce, doit s'articuler autour de la mutualisation des investissements en infrastructures 5G, selon des modalités qui favorisent l'émergence d'alternatives concurrentielles. Ainsi, le partage obligatoire des sites et des pylônes, la coordination des déploiements pour optimiser la couverture territoriale, et l'instauration de consortiums d'investissement impliquant les différents acteurs du marché constituent des mécanismes susceptibles de démocratiser l'accès aux technologies de pointe.

Par ailleurs, l'analyse de l'augmentation de la consommation mensuelle moyenne de données mobiles par utilisateur (3,64 Go contre 3,52 Go au trimestre précédent) témoigne d'une demande croissante en services numériques avancés. Cette évolution comportementale crée un terrain favorable à l'émergence de startups technologiques spécialisées dans les services à valeur ajoutée, à condition que les régulateurs facilitent leur accès aux infrastructures de télécommunications selon des conditions économiquement viables.

IV. L'optimisation fiscale et financière : levier d'attractivité territoriale

Généralement, nous constatons que les écosystèmes numériques africains, malgré les performances quantitatives, demeurent confrontés à des défis structurels de financement qui limitent leur potentiel de développement. La concentration du marché autour d'acteurs dominants réduit les opportunités d'investissement pour les entrepreneurs technologiques, tandis que l'inadaptation du cadre fiscal aux spécificités des modèles économiques numériques constitue un facteur dissuasif supplémentaire.

Les régulateurs doivent concevoir en rapport avec les autorités fiscales un dispositif incitatif spécifiquement calibré pour les startups numériques, intégrant des mécanismes d'exonération progressive, des crédits d'impôt recherche-développement, et des modalités simplifiées de déclaration fiscale. De même, l'instauration d'un statut fiscal préférentiel pour les MVNO en phase de lancement, l'exemption temporaire de certaines taxes sectorielles pour les entreprises technologiques innovantes, et l'harmonisation des taux d'imposition avec les standards internationaux constituent des mesures indispensables pour renforcer l'attractivité territoriale.

Cette approche doit s'accompagner d'une réforme du cadre prudentiel applicable aux institutions financières, afin de faciliter l'accès au crédit pour les entreprises technologiques. L'assouplissement des ratios de solvabilité pour les financements destinés à l'innovation, la reconnaissance des actifs incorporels comme garanties éligibles, et l'instauration de mécanismes de garantie publique spécialisés constituent des leviers essentiels pour débloquer l'épargne nationale au profit de l'économie numérique.

V. La gouvernance collaborative : fondement d'une régulation anticipatrice

La complexité croissante des écosystèmes numériques, illustrée par la diversification des technologies et l'évolution rapide des usages, nécessite l'adoption d'une approche réglementaire collaborative et prospective. Les régulateurs traditionnels, formés aux méthodologies de surveillance ex-post, doivent développer des capacités d'anticipation et d'accompagnement de l'innovation.

C'est pourquoi, l'instauration de **"sandbox réglementaires"** constitue un instrument particulièrement adapté, permettant aux startups technologiques d'expérimenter leurs solutions innovantes dans un environnement réglementaire assoupli. Ces espaces d'expérimentation contrôlée doivent être conçus selon une approche sectorielle différenciée, tenant compte des spécificités des télécommunications, des services financiers numériques, et des technologies émergentes (blockchain, intelligence artificielle, IoT).

Conclusion

La transformation des régulateurs en véritables bâtisseurs de l'écosystème numérique constitue un défi systémique qui dépasse largement la simple modernisation des instruments réglementaires. La réussite de cette transformation repose sur la capacité des autorités régulatrices à orchestrer une approche multidimensionnelle combinant régulation asymétrique déterminée, facilitation de l'émergence d'acteurs alternatifs, optimisation du cadre fiscal et financier, et gouvernance collaborative prospective.

L'enjeu stratégique dépasse la simple régulation sectorielle pour embrasser une vision géopolitique du développement numérique. Dans un contexte de concurrence internationale accrue pour l'attraction des investissements technologiques et des talents, il faut une régulation intelligente et anticipatrice.

La fenêtre d'opportunité offerte par la transition technologique vers la 5G et l'émergence de nouveaux paradigmes (Internet des objets, intelligence artificielle, blockchain) constitue un moment charnière pour redéfinir les équilibres concurrentiels. Cette ambition nécessite une mobilisation coordonnée de l'ensemble des parties prenantes publiques et privées, sous l'impulsion de régulateurs transformés en véritables entrepreneurs institutionnels de l'économie numérique.



Dahirou THIAM

Directeur général
GSR Riyadh 2025

“Le COURRIER”

— LIEU DU SITE DE PUBLICATION : Mamelles Ouakam

— DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Dahirou THIAM

— RÉDACTEUR EN CHEF : Ibrahima Sow KANDJI

— **AUTEURS**

- Dahirou THIAM
- Aissata NDONGO
- Kalidou GAYE
- Maguette GUEYE
- Cheikh Moustahime DIA
- Bara MBAYE
- Youssoupha BA
- Bayo SECK
- Ousmane NDIAYE
- Ousmane NDIAYE (Junior)
- Cire SECK
- Mohamed GAYE
- Ndeye Coumba DIOUF GUEYE
- Ibrahima SOW KANDJI
- Fatoumata DEME
- Corinne NELSON ZINSOU
- Penda BA

— **GRAPHISME ET PHOTOGRAPHIE**

- Bayo SECK
- Idrissa DIA
- Babac'art Entertainment



**Autorité de Régulation des
Télécommunications et des Postes**

Le
“COURRIER”



**Autorité de Régulation des
Télécommunications et des Postes**

-  Mamelles, Route des Almadies - Dakar (SENEGAL)
-  (221) 33 869 03 69 / Fax : (221) 33 869 03 70
-  contact@artp.sn / www.artp.sn